

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES

ICN #7108
vendredi 14 novembre 2025

**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS**

PlayOut

Le temps de la maturité

INTERVIEW P5 & 6



Photo via PlayOut

OPINIONS P4 *Lingua P16*

SOCIÉTÉ P5

EN BREF ET EN CHIFFRES P8

CONJONCTURE P14

AGENDA P18

POLITIQUE P19 *la loi du moindre effort*

1,75€



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

“S’IL AVAIT ÉTÉ BLESSÉ OU TUÉ EN PRISON,
QUI ÉTAIT RESPONSABLE?

LE CHEF DE L’ADMINISTRATION, LE MINISTRE”
C. DORHANIN

À LA SANTÉ, PAS À ARLES !



KAMPÀ

N° 7108 • 14 novembre 2025

À LA UNE



INTERVIEW PLAY OUT

LE TEMPS DE LA MATURITÉ

OPINION

MALTRAITANCE ANIMALE DES PEINES ACCRUES?

EN BREF ET EN CHIFFRES

PRESTATIONS FAMILIALES EN CORSE UN NOUVEAU RECORD À CONTRE-COURANT **P14**

LINGUA

LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

AGENDA

POLITIQUE • CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SPHR et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication - Rédacteur en chef : **Paul Aurelli**

Directeur délégué : **Jérôme Fabre-Aurelli** : 06 75 12 93 47 • jfa@aurelli.com

Chef d'édition : **Elisabeth Milleliri** : 06 44 88 69 40 • informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction : **Eric Patris** : 06 44 88 66 33 • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA

Secrétariat : **Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • gestion-informateurcorse@orange.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 • al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97 • icn-abonnement@orange.fr

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 150 000 €

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu

20600 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JFA.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Ghjustizia ?

Dopo à vinti ghjorni sottu à i marchjoni, Nicolas Sarkozy hè surtitu luni dopumeziornu di prighjoni, grazia à a decisioni pigliata u listessu ghjornu da a corti d'appelu di Parighji. L'anzianu presidenti di a Republica, chì era statu inciarciaratu par via di a so cundanna par associu di malfattori inde l'affari di u finanziamentu libianu di a so campagna prisidinziali di u 2007, ferma quantunqua sottu à cuntrollu ghjudiziariu è ùn si ni pudarà micca andà da Francia. L'hè dinò pruibusu d'entra in cuntattu cù u ministru di a Ghjustizia, Gérald Darmanin, ma dinò cù altri tistimonii di u cartulari libianu. Dopu avè prununziatu una cundanna incù esecuzioni pruvisoria è incarcerazioni, si pinsava chì a ghjustizia ùn avia micca da l'intà à Nicolas Sarkozy cusì. Inveci, ùn hè mancu appena u casu. Puru s'ella s'hè fatta intazzà incù discorsi certi volti viuienti da a parti di l'anzianu presidenti francesi, hè andata listessu in u sensu di i so avucati. Un trattamento propiu particolari chì ni duvaria scandalizà parechji. Ci si pari ch'elli ci sighini dui ghjustizii : una pà i putenti è un'antra **Ci si pari ch'elli ci sighini pà i povari. Quantu ci ni saria chì, senza mancu una prova o pà fatti menu gravi, ùn sò **dui ghjustizii : una pà i putenti è un'antra pà i povari.****

micca cappiati dopu à una dumanda di rimissa in libartà, ancu di più s'ella hè posta pà a prima volta. In issu casu pricisu, c'hè a dimustrazioni chì Nicolas Sarkozy ùn hè vittima di qualsiasi accanimentu, malgrado tuttu ciò ch'ellu hè pussutu dì dipoi anni è anni. Par disgrazia, ci n'hè chì ùn avarani micca cunnisciutu a listessa sorti. Ni saparà qualcosa u povaru Yvan Colonna, cundannatu appena arristatu da issu listessu omu chì era tandu ministru di l'Internu, lampendu à caternu a prisunzioni di nucenza è senza aspettà u minimu pruccu. Ùn avarà micca passatutu vinti ghjorni imprighjunatu, ma guasgi vint'anni. À u cuntrariu di l'anzianu capu di Statu, ùn avarà mai ritrovò a so famiglia è a so tarra è si n'hè mortu inde circustanzi orribili, incù qui, una ghjustizia è un'amministrazione penitenziaria chì ùn facini nisun sforzu par ch'ella surghissi infini a verità. Ci hè da chì essa stumacati è rivultati pà sempri. Libertà ? Equalità ? Piantemu appena... ■ **Santu CASANOVA**

si passa calcosa... annant'à a reta

La prison de la Santé est-elle une annexe du Club Med ou bien un séjour de «cauchemar» particulièrement «éreintant»? C'est selon ou plutôt, comme ne l'a heureusement pas écrit Shakespeare, c'est «Comme il vous Yoplait'ra». Tout dépend de l'identité et de la surface financière du détenu. Le bref séjour en prison de Nicolas Sarkozy aura permis à certains de se remémorer quelques bribes des *Animaux malades de la peste* et à d'autres, qui sait, d'apprendre grâce à Grok ou ChatGPT que Jean de La Fontaine n'est pas une marque déposée du groupe Nestlé. Il aura également remis à la mode un slogan publicitaire des années 80: «Les produits laitiers sont nos amis pour la vie». Et braqué les projecteurs sur le yaourt, devenu subitement la providence de ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas se faire cuire un œuf, produit dont l'approvisionnement est d'ailleurs régulièrement sous tension. Grâces soient donc rendues à l'ex-président d'avoir suggéré une source de protéines alternative pas trop ruineuse et de ne pas avoir contribué à aggraver l'«eggflation». Un tel service rendu au peuple méritait sans nul doute lettres d'encouragement et petites contributions financières lui permettant de cantiner. Mais au fait, quels yaourts? Nature? Aux fruits? À la grecque? Au lait entier ou écrémé? De vache ou de brebis? Avec ou sans cette fameuse bifidobactérie dont les bienfaits à l'intérieur produisent vite des effets à l'extérieur -ce qui dans le cas précis semble s'être totalement vérifié? De ce point de vue, la presse s'est montrée bien avare en révélations. Ainsi *Le Point* s'est plutôt alarmé des conséquences de ce régime sur la santé du détenu. Il est vrai que les monodiètes, si elles font vite perdre du poids, peuvent être dommageables. Pas plus, cela dit, que le fait de devoir se serrer la ceinture ou de faire les poubelles de supermarché pour se nourrir, au risque d'écopier d'un mois de prison et pas dans une cellule VIP. Quoi qu'il en soit, l'épreuve a pris fin pour Nicolas Sarkozy. L'histoire ne dit pas s'il a fait don de ses pots de yaourt en rab aux autres pensionnaires de la Santé ou à quelque banque alimentaire avant de quitter ce terrible lieu de séjour. Pas plus qu'elle ne garantit qu'il suffira désormais à un détenu de brandir la carte «yaourt» pour obtenir aménagement de peine ou rapprochement. ■ **Elisabeth MILLELIRI**

**Gabriel Lantrac** @GLantrac - 7 nov.

On a appris cette semaine que Nicolas Sarkozy ne sait pas se faire cuire un œuf. Mais sait-il ouvrir lui-même son yaourt?

**Christophe Conte** @christopheconte - 9 nov.

En solidarité avec son mari, Carla Bruni Sarkozy enregistrera son prochain album en yaourt.

**Le Point** @LePoint - 8 nov.

Incarcéré depuis le 21 octobre 2025, Nicolas Sarkozy aurait adopté un régime alimentaire pour le moins singulier.

**Daniel Schneidermann** @d_schneidermann - 8 nov.

Sauver Sarko : @LePoint lance l'opération Yaourt.

**Leia par oui-dire** @Larenza2a - 10 nov.

On ne mesure jamais assez le pouvoir du bifidus x.com/CerfiaFR/statu...

**Pierre Minnaert-Guiné dor** @PierreMinnaert - 19h

Effectuer sa peine "la tête haute" ne consiste pas à assumer ses actes et subir le sort commun mais à bénéficier de priviléges, se plaindre de ne manger que des yaourts et de ne pas avoir appris à se faire cuire un œuf. #Sarkozy ou une nouvelle idée de la dignité au XXIe siècle

**Sud Radio** @SudRadio - 15h

Absence d'œufs en rayon : simple rupture de stock ou vraie pénurie ?

**Ultimes scorées** @PanettonePazzo - 19h

Une pensée pour les gogos qui se sont privés d'un repas pour envoyer un billet à Sarko en taule parce qu'ils ont cru qu'il ne mangeait que des yaourts par manque de moyens pic.x.com/ocgBocz9Tj

**Laetitia Leca** @LecaLetizia - 10 nov.

Quand je pense à tous les communiqués et actions faits à l'associu Solidarité pour exposer les conditions de détention et d'éloignement des prisonniers politiques, alors qu'en fait, pour être libérés, il aurait suffit qu'on dise qu'ils ne mangeaient que des yaourts... 🤷

HUMEUR

À Brasilia, le miroir que le monde refuse de regarder

Il y a quelques semaines, un groupe de chercheurs de l'institut de recherches allemand de Postdam annonçait que la limite d'acidification de l'océan a été dépassée. Une septième limite planétaire - sur neuf - de franchie ; signe que le climat s'emballe, que les écosystèmes vacillent, que les cycles naturels se grippent, et que la planète glisse inexorablement hors de sa zone de stabilité. Les alertes des scientifiques ne sont aujourd'hui plus des avertissements pour un futur hypothétique, elles dressent un état des lieux brutal et incontestable. C'est dans cette atmosphère de bascule que lundi s'est ouverte la COP de Brasilia. Un trentième sommet international auquel le monde arrive fatigué et lesté de rapports qui s'accumulent sans effets suffisants pour freiner cette course folle. Pourtant, l'attente reste immense pour ne pas sombrer dans l'abîme. Les États doivent clarifier leurs trajectoires, assumer la sortie des énergies fossiles, financer l'adaptation des pays les plus vulnérables et replacer la justice climatique au cœur des décisions. Plus personne ne peut se contenter d'un discours sur la réduction des émissions. Il faut transformer les modèles agricoles, repenser la mobilité, revoir l'aménagement, s'attaquer aux fondations mêmes de nos économies. Des urgences face auxquelles on peut se demander si les COP servent à quelque chose? Chaque année, les mêmes images, les mêmes négociations à huis clos, les mêmes compromis qui ressemblent à des reculs déguisés. Les États avancent à petits pas alors que la planète décroche. Le contraste est presque indécent. Pour autant, ces sommets demeurent le seul lieu où le monde tente encore de parler ensemble alors qu'il semble de plus en plus déchiré. Un espace imparfait, lent, parfois frustrant, mais indispensable. C'est là que se mesure l'écart entre ce qui devrait être fait et ce qui est réellement accompli. C'est là que se construit une pression diplomatique et morale que les gouvernements ne peuvent totalement ignorer. Le vrai défi désormais est de savoir si les dirigeants accepteront enfin de regarder l'urgence en face. ■ **Manon PERELLI**

Sévices sur les animaux F.-X. Ceccoli veut durcir les peines



Photo FerGolindos90 • Pixabay

Le député de la 2^e circonscription

de Haute-Corse a déposé une proposition de loi

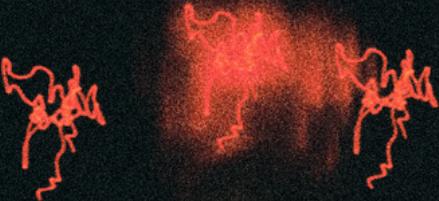
«visant à renforcer les peines complémentaires applicables aux auteurs de sévices sur les animaux domestiques».

Un texte dans lequel il prévoit d'augmenter les amendes, mais aussi de rendre automatique la confiscation des animaux et de créer un fichier national des personnes interdites de détention d'animaux.

C'est un phénomène «persistant et en progression». Alors que près de 12 000 procédures ont été enregistrées en 2024 pour des faits de sévices ou d'abandon d'animaux selon les données du ministère de l'Intérieur, le député de la 2^e circonscription de Haute-Corse, François-Xavier Ceccoli, veut durcir le ton contre la maltraitance animale. Début novembre, il a ainsi déposé une proposition de loi «visant à renforcer les peines complémentaires applicables aux auteurs de sévices sur les animaux domestiques», estimant que «les règles qui sont en place aujourd'hui ne sont pas assez dissuasives en matière de condamnations». Dans son exposé des motifs, il note que si la loi du 30 novembre 2021 a marqué un progrès important, «notamment en rendant les peines d'emprisonnement plus effectives et en améliorant la reconnaissance de la sensibilité animale», l'application des peines complémentaires demeure inégale. Pour preuve, il dévoile qu'un récent rapport d'information sur l'application de cette loi a souligné que la confiscation de l'animal et l'interdiction de détention n'étaient prononcées que dans environ un cas sur deux. En parallèle, il relève que plusieurs États européens, dont l'Italie depuis quelques mois, ont choisi de rendre automatique la confiscation de l'animal, d'interdire la détention de façon définitive en cas de récidive, de doubler les amendes et de créer un registre national des maltraitants. Inspiré par ces évolutions législatives, il entend porter un texte qui a vocation «à renforcer la cohérence, la fermeté et la prévention du dispositif français, tout en respectant les principes constitutionnels, notamment celui d'individualisation des peines». Dans l'article 2 bis de sa proposition de loi, F.-X. Ceccoli aspire ainsi à renforcer les peines principales encourues pour les actes de cruauté envers les animaux en portant l'amende de 30 000 à 60 000 euros, et, en cas de récidive, à 75 000 euros. «Si on veut que ce soit efficace, il faut que les gens

qui sont mal intentionnés comprennent qu'il y a un prix à payer», insiste-t-il en disant sa volonté de «criminaliser ces faits», alors que la France a longtemps considéré que les sévices sur les animaux relevaient du simple délit. Par ailleurs, il souhaite également que tous les animaux détenus par une personne condamnée pour sévices graves, actes de cruauté ou abandon, soient automatiquement confisqués sans que le juge n'ait plus à motiver spécialement cette mesure. En outre, dans l'article 2 de sa proposition de loi, il veut introduire un nouvel article dans le Code pénal pour instituer une interdiction obligatoire de détenir ou d'acquérir un animal pendant au moins dix ans. Interdiction qui pourrait être rendue définitive en cas de récidive. «C'est une mesure importante pour moi, car on est dans

une société de la banalisation de toute chose. L'idée c'est d'empêcher justement ces gens dont on a reconnu qu'ils ont infligé des sévices à des animaux et qui ont été condamnés, de pouvoir détenir un animal». Mais F.-X. Ceccoli imagine aller plus loin dans l'article 5 de sa proposition de loi et créer un fichier national des interdits d'animaux, «analogique dans son principe à ceux existants pour les infractions sexuelles ou les interdictions de stade. Cela permettra notamment aux refuges, associations agréées et services vétérinaires de vérifier qu'un acquéreur ou adoptant n'est pas frappé d'interdiction». Si le député entend donc frapper fort contre les auteurs de sévices sur les animaux, il faudra encore au minimum un an avant qu'il ne puisse espérer voir sa proposition de loi être présentée dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale. D'ici là, il espère que son texte fera des émules et pourra être enrichi par des amendements avec d'autres propositions pour davantage de protection des animaux. «On pourrait peut-être penser à ajouter un paragraphe sur l'instauration de cours de sensibilisation au respect de la vie animale dans les écoles», glisse-t-il. ■ **Manon PERELLI**



PlayOut

Le temps de la maturité



Cinq ans après la sortie de leur premier EP, le groupe bastiais PlayOut revient avec un tout premier album de 12 titres,

Midnight at Dusk.

Le duo, composé de Frédéric Bourreau-Micaelli et de Jean-Antoine Raffali,

longtemps bercé par les sonorités adolescentes du rock garage, a désormais mûri sans rien renier de ses premières amours musicales.

Rencontre avec Frédéric Bourreau-Micaelli, chanteur et guitariste du groupe.

Enfin un premier album pour PlayOut, cinq ans après la sortie du premier EP. Pourquoi tout ce temps?

En 2023, nous avions sorti notre single *Love Love*, et les deux années suivantes, nous avons pris du temps pour enregistrer l'album. Ça a été une production importante et entièrement autofinancée dans les studios de Redtone Production à Bastia. On a vraiment pris le temps de faire les choses bien en studio, car nous arrivions avec l'énergie du live, et Toussaint Mariani (Redtone) nous a fait nous poser, travailler le chant, les guitares, la batterie, et ajouter des choses que nous ne faisions pas sur scène, afin d'obtenir un rendu plus professionnel et de sortir une œuvre aboutie. Il s'agissait de se poser, de rechercher le son, de tester des amplis et des guitares, et pas simplement d'enregistrer.

Qu'est-ce qui change entre cet album et le premier EP?

Musicalement, il est plus recherché. À l'origine, nous étions un groupe de garage, avec un son plus brut, plus direct, plus incisif. Dans cet album, nous sommes davantage dans l'alternatif. On va retrouver des ballades, des introductions un peu plus longues, avec des refrains plus explosifs. Nous sommes en train de gagner en maturité et de mettre en avant tous les styles de musique que nous écoutons. Certains titres étaient déjà joués en live depuis longtemps: ils ont été remis au goût du jour.

De quoi parle ce nouvel album?

Déjà, nous l'avons intitulé *Midnight at Dusk*, il fait suite à *Night Expectations*. On reste toujours dans la nuit, on adore écrire sur ce moment. C'est le côté très cinématographique de PlayOut aussi. La nuit, on réfléchit, on pense à beaucoup de choses, et elle annonce aussi l'entrée de la lumière vers le jour. Dans des titres comme *Crazy Island*, *M.C.R.* ou *Kick Your Ass*, on va parler de choses très personnelles mais aussi de thématiques autour de l'insularité. On reste des insu-



laires et on est touchés par ce qui se passe ici. On évoque les comportements, les dérives, le consumérisme, le déracinement.

Comment s'est passée l'écriture?

On écrit tous les deux, avec Jean-Antoine. Ma compagne a également signé des textes. Je chante, je crée des mélodies en «yaourt», avec des syllabes rythmées par des mots que j'aimerais voir apparaître. À partir de cela, on écrit les textes.

Sur l'album, on retrouve une chanson qui évoque la maladie d'Alzheimer...

Il s'agit de *Fading Memories*. Elle a été écrite par Jean-Antoine et c'est une chanson très importante pour lui et pour nous, car elle parle de sa grand-mère, atteinte de cette maladie. La chanson évoque la perte de la mémoire. Nous l'avons proposée à France Alzheimer, et nous avons une réunion avec l'association afin de voir si elle peut être utilisée dans un spot de prévention. Pour l'occasion, l'ensemble des droits de la chanson sera entièrement reversé pour soutenir la recherche et les malades atteints par la maladie d'Alzheimer.

Vous avez dépassé la trentaine, qu'est-ce qui a changé?

On n'est pas vieux, mais nous n'avons plus 17 ou 18 ans. On n'a plus cette rage. On va toujours aller vers le son qui nous plaît, que ce soit du rock, de l'alternatif ou du grunge, mais on gagne en maturité, car on écoute de plus en plus de sons doux, comme de

la folk. La musique ne passe pas forcément par le volume. Quand on est jeune, on explose les gens avec des guitares très fortes et saturées, et le chant passe un peu à l'arrière-plan. On chante mal, avec moins de douceur, moins de mélodie, en justifiant cela par: «*On s'en fout, on fait du rock*». Quand on arrive à 30-35 ans, je ne me vois pas faire du rock énervé, sauter partout et chanter faux. Je préfère poser ma voix et jouer sur le côté mélodique. Du coup, en faisant tout ça, nous ne sommes plus dans le rock garage: nous évoluons.

Ne pas tomber dans la caricature?

Exactement. Il ne faut pas tomber dans cette caricature à 35 ans. Il y a des jeunes ici qui font du rock garage et qui montent bien, et ils le font très bien. Le flambeau est passé: nous, on est passés à autre chose.

Quelle est la suite pour PlayOut après cet album?

Nous allons faire des scènes en Corse, mais pas seulement. Cet hiver, nous allons également jouer à Paris, à la Mécanique Ondulatoire. En mars-avril, on jouera dans le sud de la France, à Marseille et à Nice. On a des dates en Corse, on est soutenus, mais on a aussi l'envie de voir ailleurs. ■

**Propos recueillis
par Christophe GIUDICELLI**

On reste toujours dans la nuit, on adore écrire sur ce moment.

C'est le côté très cinématographique de PlayOut aussi.

La nuit, on réfléchit, on pense à beaucoup de choses, et elle annonce aussi l'entrée de la lumière vers le jour.

Les chiffres de la semaine

85 %

des jeunes voient le journalisme comme un métier d'utilité sociale, selon un baromètre sur la perception des métiers de l'information par les 15-20 ans publié par L'Étudiant. 83% font confiance aux médias traditionnels, contre seulement 8% pour les réseaux sociaux, identifiés comme principaux vecteurs de désinformation par 75% des jeunes, devant les créateurs de contenu (67%), plateformes d'IA générative (59%) et groupes de discussion privés (35%), les médias traditionnels ne sont cités que par 18%. 51% des jeunes interrogés veulent plus de sanctions face à la désinformation et 77% jugent que la sensibilisation à l'école est le levier le plus efficace pour lutter contre les fake news; 68% craignent la déshumanisation du métier de journaliste à cause de l'IA; 75% redoutent la propagation de fake news via l'IA.

41 %

des Français déclaraient ne pas faire confiance à la justice en 2024, selon les résultats la dernière étude du service de la statistique, des études et de la recherche du ministère de la Justice, basée sur un échantillon de 25000 personnes. La justice est souvent jugée trop lente (86%), peu compréhensible (78%), trop chère (74%), pas assez sévère (68%) et inéquitable dans son traitement des citoyens (69%).

46 %

des Français ont participé au Black Friday 2024, avec un panier moyen de 223€, contre 172€ en Italie et 157€ en Espagne, selon le baromètre Scalapay sur les comportements d'achat des Français lors des promotions de fin d'année. L'Ile-de-France reste la région où la participation au Black Friday est la plus élevée avec plus d'un quart des Franciliens (27%) loin devant Paca qui compte 14% d'acheteurs actifs, les Hauts-de-France 11%, et Bretagne ou Centre Loire avec 3%. La Corse mobilise à peine 1% de participants.

Environnement · Ajaccio Restauration des clôtures du site du Ricanto



Photo Gregory Romani, Conservatoire du littoral

En novembre 2023, les tempêtes Ciaran et Domingo balayaient la Corse, causant d'importants dégâts, et emportant notamment une partie du dispositif de protection de la lande du site du Ricanto à Ajaccio qui abrite une biodiversité exceptionnelle, notamment le dernier habitat connu de l'escargot de Corse, *Helix ceratina*. Autrefois présente partout dans l'île, l'espèce, qui fait l'objet d'un plan national d'actions, est aujourd'hui en voie de disparition avec une présence limitée à 5 hectares au Ricanto. Pour la préserver, la lande à genêt fait l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope; la zone est également intégrée au réseau européen de sites naturels Natura 2000. Après affectation des terrains situés entre la route de l'aéroport et la mer par la Collectivité de Corse, le Conservatoire du littoral avait procédé à des aménagements de restauration écologique et paysagère en plusieurs tranches, de 2001 à 2021. Les zones traitées et revégétalisées avaient été mises en défens, des ganivelles sous forme d'enclos évitant le piétinement, contribuant ainsi à la végétalisation et à une meilleure tenue de la dune. Installées en 2011, elles ont été arrachées sur de grands linéaires lors des tempêtes de 2023. D'importants travaux, d'un coût total de 224 000 euros TTC (dont 150 000 euros financés par l'Agence de financement des infrastructures de transport de France) vont être lancés entre novembre 2025 et février 2026 pour réparer les dégâts, avec la dépose et l'évacuation des clôtures anciennes ainsi que la fourniture et la pose de nouvelles clôtures en ganivelle. Réalisé par l'entreprise Petra Furesta, ce chantier implique quelques changements pour le public car le plan national d'actions en faveur de l'*Helix* de Corse prévoit la fermeture des espaces de lande non clôturés. «La fréquentation par les promeneurs et leurs chiens génère du piétinement et des déjections canines, préjudiciables à l'escargot. Il a été fait le choix de fermer l'espace le plus à l'ouest dans lequel ont déjà été observé des escargots et sur lequel s'exerce le plus de pression. Les deux autres espaces situés autour du parking P4 restent ouverts et librement praticables», explique le conservatoire du littoral en indiquant qu'une communication sur site à l'aide de panneaux vise à expliquer et faire respecter les clôtures par les propriétaires d'animaux. Dans un souci d'homogénéité d'aménagement, la clôture en ganivelle sera avancée d'un mètre environ jusqu'au muret dans le secteur est de la promenade. ■ **Manon PERELLI**

Santé

Epilepsie-France crée une antenne en Corse

Maladie neurologique chronique caractérisée par la survenue de crises qui correspondent à un dysfonctionnement soudain et transitoire de l'activité électrique du cerveau, l'épilepsie concerne plus de 700 000 personnes en France et 50 millions d'individus dans le monde. C'est la troisième maladie neurologique chronique la plus fréquente après la migraine et les démences et une personne sur dix est susceptible d'y être confrontée au cours de sa vie. Elle reste méconnue du grand public et beaucoup d'idées fausses continuent de circuler à son sujet. Aussi suscite-t-elle fréquemment crainte, incompréhension, discrimination et stigmatisation sociale. Epilepsie-France, association nationale de patients reconnue d'utilité publique, bénéficie d'un réseau de plus de 80 antennes en régions, au plus près des patients pour les écouter, les informer, les accompagner et les représenter. Elle s'implante en Corse où elle a désormais une correspondante locale, Marine Leroy. Une journée d'accueil et d'information sur l'épilepsie est d'ores et déjà prévue le 21 novembre [9h30-12h & 13h 30-16h] dans les locaux du CCAS de Sainte-Lucie de Porto-Vecchio. ■ **AN**

*source Inserm

CREATIONS SOCIETES

N° 01



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 27 octobre 2025, à CORTÈ.

Dénomination : I DOLCI DI STE.

Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Objet : La transformation de la châtaigne, de fruits, en confiserie, marron glacé et autres transformations de haut de gamme.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1000 euros
Siège social : La Closeraie, La Citadelle Ld Badello, 20250 Corte.

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Gérant : Monsieur LAURENT VINCEN-SINI, demeurant Prionzu, 20240 San-Lorenzu.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Cuttoli-Corticchiato du 06/11/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : 92POO

Siège : Lieu-dit Mezzu Porcu, 20167 Cuttoli-Corticchiato

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1.500 €uros

Objet : Prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité. La gestion de titres et de valeurs immobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers. La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale.

L'administration de société.

La gestion et l'animation de filiales consistant notamment à fournir du conseil, des moyens matériels et/ou humains, ou encore un accompagnement aux sociétés dans laquelle elle détient des titres de participation et toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet object.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Madame Serena ANDREANI [épouse ERCOLI], demeurant Lieu-dit Mezzu Porcu, 20167 Cuttoli-Corticchiato. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Présidente.

N° 03

IBT NETTOYAGE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Coworking La Chapelle 6, Route de Ville, 20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VILLE-DI-PIETRABUGNO du 6/11/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : IBT NETTOYAGE

Siège : Coworking La Chapelle, 6, route de Ville, 20200 Bastia

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : La réalisation de prestations de nettoyage courant et d'entretien classique de locaux à usage professionnel et/ou particulier ;

La réalisation de travaux ponctuels de nettoyage, y compris les remises en état après travaux, sinistres ou événements exceptionnels ;

Président : Monsieur Nicolas IBERTO, demeurant Résidence Amaryllis, 20200 Ville-Di-Pietrabugno

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

N° 04



Etude de Maître Marthe POGGI
Notaire Associée à BASTIA
[Haute Corse], 39, Boulevard Paoli

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Marthe POGGI, Notaire, agissant en qualité de membre de la Société "Maître Marthe POGGI, Notaire associé", Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BASTIA (Haute Corse), 39, boulevard Paoli, le 20 octobre 2025, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT de HAUTE-CORSE, le 21 octobre 2025 - Dossier 2025 000184997 - Référence 2B04P31 2025 N 00627, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La dénomination sociale est : LENAMAX. Le siège social est fixé à : NONZA [20217], Lieu-dit Cane Mortu.

La société a pour objet : L'acquisition, en

état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle], la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objectif civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objectif ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

La société est constituée pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS [1.000,00 EUR].

Les apports en numéraire sont d'un montant de MILLE EUROS [1.000,00 EUR].

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Madame Marie-Léna CHAUBON demeurant NONZA [20217], Lieu-dit Cane Mortu.

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Cession de parts : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le Notaire.

N° 05

LAMAVI

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : Rue des Magnolias
La Rocade, 20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à AJACCIO du 07/11/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : LAMAVI

Siège social : Rue des Magnolias, la Rocade, 20090 Ajaccio

Objet social : Acquisition, par voie d'apport ou d'achat, administration, gestion et exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : 99 ans

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. Michel SIMONGIOVANNI demeurant Prato in Vignale, 20167 ALATA, et Mme Pascale, Marie, Jeanne PACINI, née SIMONGIOVANNI, demeurant 131, rue des Arbousiers, Les Villas de Barbicaja, Bâtiment C, 20000 Ajaccio.

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, descendants ou descendants du cédant et agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales pour toutes les autres cessions.

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 28 octobre 2025, à BASTIA.

Dénomination : NOVA BOWL.

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Siège social : Résidence Forum du Fango, Boulevard Jean Zuccarelli, 20200 Bastia.

Objet : Restauration Traditionnelle.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 100 euros

Gérant : Monsieur BRAHIM TABAKOURT, demeurant Imm Corsica, Moriani-Plage, 20230 San-Nicolao

Gérant : Monsieur ABDELNASSER SAHIM, demeurant Imm Les Mimosas, RN 198, Folelli, 20213 Penta Di Casinca La société sera immatriculée au RCS Bastia.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Le 10/11/2025, a été constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : BOAT CUSTOM

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 1.000 euros

SIEGE : 383, Strada Erbalunga, Mangia Gatta, 20144 Zonza, Sainte Lucie de Porto-Vecchio

OBJET : Fabrication, réparation et pose de pneumatiques nautiques sur des bateaux semi-rigides, lustrage, rénovation et covering de tous types d'embarcations destinées à la navigation.

DUREE : 99 ans

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREEMENT : Toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 29 des statuts avec prise en compte des voix du cédant.

PRESIDENT : Tom LABOUTE, 383, Strada Erbalunga, Mangia Gatta, 20144 Zonza, Sainte Lucie de Porto-Vecchio

DIRECTEUR GENERAL : Andy POZZO, 46, Via di U Commandanti I Poli, Immeuble l'Orientale, 20145 Solenzara

IMMATRICULATION : RCS Ajaccio.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 04/11/2025, il a été constitué une S.A.S. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : CARLISA

Objet social : La création, l'exploitation d'un hôtel.

Siège social : 159, Piazzetta Di A Sacristia - Village - 20225 Lavatoggio

Capital : 10.000 €.

Durée : 70 ans.

R.C.S : Bastia

Président : Monsieur Michel BLANC demeurant 10, Chemin de Cocani, 20220 Algajola.

Directeur Général : Madame Marie Lucie BLANC demeurant 10, Chemin de Cocani, 20220 Algajola.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 09

SOFFIU NOVU

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7630 euros

Siège social : Route des Sanguinaires

Lieu-dit les Sept Chapelles

Boulevard Nicephore Stephanopoli

de Commène, 20000 Ajaccio

441 483 013 RCS Ajaccio

Suivant décision du 23/09/2025, la gérance de la SARL SOFFIU NOVU a décidé de transférer le siège social du Route des Sanguinaires, Lieu-dit les Sept Chapelles, Boulevard Nicephore Stephanopoli de Commène, 20000 AJACCIO au Boulevard Louis Campi, Résidence Bodiccione, Bâtiment D, U Bis-trotellu, 20090 AJACCIO à compter dudit jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
La Gérance.

04 95 32 04 40

N° 10

PI CAPITAL

SC au capital de 1.897.640 €
Siège social :
12, Rue du Général Fiorella
20000 Ajaccio
849 321 922 RCS Ajaccio

Par décision de l'Assemblée générale du 01/09/2025, il a été décidé du transfert du siège social à l'adresse 95, COURS NAPOLEON, 20000 AJACCIO, à effet du 01/09/2025.

Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 11

SI CAPITAL

SC au capital de 1.899.300 €
Siège social :
12, Rue du Général Fiorella
20000 Ajaccio
849 236 484 RCS Ajaccio

Par décision de l'Assemblée générale du 01/09/2025, il a été décidé du transfert du siège social à l'adresse 95, COURS NAPOLEON, 20000 AJACCIO, à effet du 01/09/2025.

Modification au RCS d'Ajaccio.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHEES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE



SUR PLACE OU PAR TELEPHONE

N° 12

SIA CAPITAL

SC au capital de 389.720 €
Siège social :
12, Rue du Général Fiorella
20000 Ajaccio
849 295 365 RCS Ajaccio

Par décision de l'Assemblée générale du 01/09/2025, il a été décidé du transfert du siège social à l'adresse 95, COURS NAPOLEON, 20000 AJACCIO, à effet du 01/09/2025.

Modification au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 13



ANGE-PAUL LEONELLI
Avocat
5, Rue César Campinchi
20200 Bastia-Tél. 04.95.31.69.67
cabinet.leonelli@gmail.com

LA VIGNARELLA

SARL au capital de 1000 euros
A Vignarella, 20215 Venzolasca
R.C.S. : Bastia N° 933 891 533

La collectivité des associés en assemblée générale extraordinaire en date à Venzolasca du 03 novembre 2025, a décidé de modifier l'article 2 des statuts et d'adoindre à l'objet social l'activité suivante : « café, brasserie, débit de boissons, licence IVème catégorie », le reste de l'article demeure sans changement.

Pour Avis, La Gérance.

N° 14

ANDREOLI IMMOCOM

Société par Actions Simplifiée
En cours de transformation
En Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 500 euros
Siège social : Lot Saint-François
N 34, 20620 Biguglia
921 456 489 RCS Bastia

Par décision du 25 JUILLET 2025, l'Associé Unique a décidé la transformation de la Société en Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 500 euros, divisé en 50 parts sociales de 0 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par : Président : Madame Marie-Ange ANDREOLI, demeurant Lotissement Saint François - N 34 - 20620 BIGUGLIA. Sous sa nouvelle forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, la Société est gérée par Madame Marie-Ange ANDREOLI, Associé Unique.

Pour avis, Marie-Ange Andreoli.

N° 15

V.I.P IMMOBILIER

SARL au capital de 2.000 €
Siège social : Immeuble Mosconi
Rue Pierre Andreani
20137 Porto-Vecchio
Immatriculée au RCS d'Ajaccio
Sous le n°788 760 379

Aux termes d'un procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 28 octobre 2025, il a été décidé avec effet rétroactif du 1er octobre 2025 que :

- Le siège social a été transféré à l'adresse suivante : Résidence Trinitalba, Bâtiment A, RDC, La Trinité, à [20137] PORTO-VECCHIO. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
- Monsieur Jean-Jacques ALBERTINI a été nommé en qualité de Gérant en remplacement de Madame Vanessa MARECHAL épouse LE BARBENCHON, démissionnaire de ses fonctions de gérante. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 16

VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

SOCIETE D'INVESTISSEMENT ET DE PARTICIPATION

SAS au capital de 1.264.931 €
Siège social : Les Couchants, Villa 5
Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna
799 040 092 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération de l'AGO en date du 30.06.2025, il résulte que les mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant ont expiré et n'ont pas été renouvelés, vu les seuils relatifs à l'obligation de l'intervention d'un Commissaire aux comptes.

Pour avis, La Présidente.

N° 17

RENA BIANCA

SAS au capital de 2000 €
Siège social :
Route Départementale 559
Ribba 1333
20170 San Gavino Di Carbini
RCS Ajaccio 949 589 162

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30/10/2025 a décidé :

- de modifier l'objet social aux activités de HOLDING et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
- de prendre acte de la démission de Monsieur Patrick MALAGOLI de ses fonctions de Directeur Général et a décidé de nommer en remplacement, Madame Lise MALAGOLI et Monsieur Jean-Baptiste MALAGOLI.
- Monsieur Patrick MALAGOLI, demeurant Ribba, San Gavino di Carbini, 20137 Porto-Vecchio, été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Jean MALAGOLI, démissionnaire. Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 18

CORSICANAT

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 3000 euros
Siège social :
9, Avenue Maréchal Leclerc
Galerie Marchande La Poretta
20137 Porto-Vecchio
838 123 560 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 06/11/2025, l'Associé Unique a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités de Vente de vêtements, prêt à porter, maroquinerie, chaussures et accessoires et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 19

A CASA CORSA

S.A.S au capital de 1000,00 Euros
Siège social : Lieu-dit Corso
20213 Castellare-Di-Casinca
R.C.S : 982 167 546

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL CHANGEMENT DU PRÉSIDENT

Suite à l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 octobre 2025, les associés ont accepté la démission de Monsieur Ange LEONELLI de son mandat de Président et décident de nommer à l'unanimité Monsieur Jean-Pierre ANGELINI, nouvel associé, aux fonctions de Président de la SAS A CASA CORSA. Monsieur Jean-Pierre ANGELINI déclare accepter ses fonctions et atteste ne faire l'objet d'aucune interdiction ni incapacité prévue par la loi. L'article 18 des statuts a été modifié en conséquence.

Lors de la même assemblée, les associés ont également décidé de transférer le siège social de [Ancien Siège] Lieu-dit Corso, 20213 CASTELLARE DI CASINCA, à l'adresse suivante [Nouveau Siège] Village de Loreto, 20215 LORETO DI CASINCA ; à compter du 24 octobre 2025. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis et mention, Le Président.

N° 20

L'ORMA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3000 euros
Siège social : Lieu-dit Tarco
20135 Conca
914 721 584 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 octobre 2025, il résulte que :

- Monsieur Paul Jean PROFIZI, demeurant ACQUACITOSA, 20243 SERRA DI FIUMORBU a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Jean Yves PROFIZI, démissionnaire. L'article 35 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Monsieur Jean Yves PROFIZI a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Monsieur Paul Jean PROFIZI.

Pour avis, Le Président.

N° 21

AVIS

Aux termes d'une AGE en date du 05/11/2025, les associées de la SAS RACINES DE FEMMES, société par actions simplifiée au capital de 1000 € dont le siège social est rue du Colonel Fieschi - 20130 CARGESE immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le n° 839 158 722, ont pris acte de la démission de Mme Maria AMEDEI de ses fonctions de Président et ont nommé pour la remplacer Madame Carine BIDET en qualité de nouveau Président et ce à compter de cette même date.

La Présidence,

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 22

TRANSPORTS BASTIAIS

SARL au capital social de 1200 Euros
Siège social :

8, Avenue Maréchal Sebastiani
20200 Bastia-953208964 RCS Bastia

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Le 05/11/2025, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quittance de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 05/11/2025. La société sera radiée au RCS de Bastia.

Pour avis.

N° 23

LES VERGERS D'ALBARETTO

SAS au capital de 883.600 €
Siège social : Lieu-Dit Albaretto
Chez Mozziconacci Jean-Luc
20240 Ghisonaccia
850 172 073 RCS Bastia

Par décision de l'Assemblée générale du 31/12/2024, il a été décidé de la dissolution de la société, de nommer en qualité de Liquidateur Monsieur Dominique MOZZICONACCI demeurant 7, COURS MARIGNY, 94300 VINCENNES, et de fixer le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au Greffe du tribunal de commerce de Bastia. Modification au RCS de Bastia.

RAFFALLI ENERGIES NOUVELLES 2

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 11.917 euros
Siège Social : Lieu-dit Pernicaggio
Sarrola-Carcopino (20167)
393 371 760 RCS Ajaccio
(la « Société »)

Par décision du 6 novembre 2025, la société RC, société par actions simplifiée au capital de 1.617.100 euros, dont le siège social à SARROLA-CARCOPINO (20167) - Caldaniccia - Lieu-dit Pernicaggio, immatriculée au registre du Commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro 480 493 824, a, en sa qualité d'associée unique de la Société RAFFALLI ENERGIES NOUVELLES 2, décidé la dissolution anticipée de la Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la Société RAFFALLI ENERGIES NOUVELLES 2 au profit de la société RC, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication au BODACC, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio. Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'Ajaccio, Avenue du Maréchal Lyautey - Palais du Finosello - CS 20983 - 20700 Ajaccio cedex 9.

La disparition de la personnalité morale et la radiation de la société RAFFALLI ENERGIES NOUVELLES 2 au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio s'effectuera à l'expiration du délai d'opposition des créanciers.

Pour avis, La Gérance.

N° 25

CARPE DIEM

Société Civile Immobilière
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social : Chez Mr MELA Noël
Lieu-dit Analonga, Route de Palavesa
20137 Porto-Vecchio
Siège de liquidation :
Chez Mr MELA Noël
Lieu-dit Analonga, Route de Palavesa
20137 Porto-Vecchio
793 449 679 RCS Ajaccio

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 7 novembre 2025 Chez Mr MELA Noël, Lieudit ANALONGA, Route de Palavesa, 20137 PORTO-VECCHIO a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Noël MELA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 26

N° PC : 2025RJ0209

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/11/2025 prononçant la liquidation judiciaire immédiate de la société ABOUDI PEINTURE SAS, 13, lotissement ARBUCETTA - Immeuble Imhotep - 20620 BIGUGLIA. Peinture placoplatre. 904 112 570 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 17/07/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 27

N° PC : 2025RJ0211

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/11/2025 prononçant l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de la société TAF SAS, résidence Ortulana, Bâtiment B, 20600 BASTIA. Prestations de services de développement commercial de promotion de publicité et de communication des entreprises sur tous supports informatiques mobiles ou audiovisuels. 920 609 211 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 30/06/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 28

N° PC : 2024RJ0167

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/11/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la société SARL MEMAT, résidence Boscu D'Oru-Pietranera, 20200 SAN-MARTINO-DI-LOTA. Restaurant, pizzeria, glacier, fabrication et vente de plats cuisinés à emporter. 408 158 038 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 31/10/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 29

N° PC : 2025RJ0180

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/11/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la procédure ouverte à l'encontre de la société galerie joal SARL, 1, rue IMPERATRICE EUGENIE, 20200 BASTIA. L'exploitation d'une galerie d'art, l'édition et la négociation de tous supports artistiques et culturels, l'organisation de tout événement ou action de communication culturelle ou professionnelle. 907 796 734 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 18/06/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 07/07/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BO-DACC.

N° 30

N° PC : 2025RJ0150

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/11/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la société MALUSOCO SNC, Alimentation U Peru, 20239 MURATO. Presse, dépôt de gaz, alimentation générale auxquelles est annexée la gérance d'un débit de tabac. 888 216 256 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 23/05/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 31

N° PC : 2025RJ0166

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/11/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la procédure de redressement judiciaire ouverte à l'encontre de Monsieur KOUKA AYMEN, 2, RUE CAMPANARI, 20200 BASTIA. Travaux de peinture et vitrerie. Inscrit au REPERTOIRE SIRENE sous le n°890 502 883. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 07/07/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 32

N° PC : 2025RJ0167

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/11/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la procédure de redressement judiciaire ouverte à l'encontre de Monsieur DA TORRE NEIVA JOSE MARIA, Immeuble le Forum, Bat C, Lupino, 20200 BASTIA. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. N° 500 230 206 RM 20. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 18/06/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 33

N° PC : 2025RJ0169

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/11/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la procédure ouverte à l'encontre de Madame GIANININI CHRISTELLE née LORHO, lieu-dit DIT AJERCAJA, 20290 BORGEO. Autres activités manufacturières n.c.a. N°424 132 389 RM 20. Liquidateur judiciaire :

SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 03/07/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 34

N° PC : 2025RJ0208

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/11/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de Monsieur MARCELLI JACQUES [], PROVENCE LOGIS, MONTESORO, 20600 BASTIA. Inscrit au REPERTOIRE SIRENE sous le n°510 735 483. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 06/10/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 35

N° PC : 2025RJ0210

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/11/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de Madame FIKRI ZENEZ, lotissement LES ESPAVES VERTS, 20290 BORGEO. Inscrit au REPERTOIRE SIRENE sous le n°949 369 151. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 01/10/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 36

N° PC : 2025RJ0212

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/11/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la société AK Paella Traiteur des Anges SARL [], résidence A Torra, 20215 VÉSCOVATO. 981 861 958 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 07/08/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 37

N° PC : 2024RJ0118

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/11/2025 prononçant l'adoption du plan de continuation de la société TABERNA RIBELLA SAS, route de Saint-Florent, Pastricciola, 20253 PATRIMONIO. Commissaire à l'exécution du plan : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA.



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 678 - 20601 BASTIA Cedex
Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29
mèl : direction@oehc.fr
web : <http://www.oehc.fr>
SIRET 33043264200016

Groupement de commandes : Non

L'avis implique un marché public

Objet : REAPPROPRIATION DU PATRIMOINE HYDRAULIQUE IMMATERIEL DES COMMUNES DE LURI (PUMONTE) ET DE U SALGE (CISMONTE)

Référence acheteur : 2025-060-DG

Type de marché : Services

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Sans objet

Lieu d'exécution : CORSE
20000 CORSE

Durée : 6 mois.

Description : Service Direction Générale

Classification CPV :

Principale : 71313000 - Services de conseil en ingénierie de l'environnement

Forme du marché : Prestation divisée en lots : Oui

Les variantes sont exigées : Non

Valeur estimée hors TVA : 50.000,00 euros

Lot N° 1 - Lot n°1 : Réappropriation du patrimoine hydraulique immatériel de la commune de LURI (PUMONTE) - CPV 71313000

Commune de Luri

Cout estimé hors TVA : 20.000,00 euros

Lieu d'exécution : Communes de LURI et U SALGE

Lot N° 2 - Lot n°2 : Réappropriation du patrimoine hydraulique immatériel de la commune de U SALGE (CISMONTE) - CPV 71313000

Commune U Salge

Cout estimé hors TVA : 30.000,00 euros

Lieu d'exécution : Communes de LURI et U SALGE

Conditions de participation

Critères : Renvoi au R.C.

Marché réservé : NON

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Non

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges [règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif].

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Dépot dématérialisé : Activé

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Remise des offres : 25/11/25 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.

Envoy à la publication le : 07/11/25

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>



AVIS D'INFORMATION



Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
2018 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495202525, Fax: +33 495516621.
Courriel : commande publique@isula.corsica
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Achat de pièces détachées d'origine [ou équivalent] nécessaires à la réparation et prestations de maintenance des engins - relance des lots 4 et 19.

Numéro de référence : 2025-1DGM-0303

Date limite de remise des offres : 09 décembre 2025 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 06/11/2025.

ICN - ANNONCES LEGALES

Déposez votre Annonce - Disponible 24/7

sur notre site : www.icn.corsica

Rubrique annonces légales

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES

TRAVAUX DE DERIVATION DES SOURCES

D'ABEDIA, I PUZZALI,

I POZZI, I CANALI ET DU FORAGE VERGAGLIESE

COMMUNE DE CAMPILE

1ère Parution,

DUREE DES ENQUÊTES : du Mardi 25 Novembre 2025 au Mardi 09 Décembre 2025 inclus

SIEGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DEPÔT DES DOSSIERS :

Mairie de Campile [100, San Pietro - 20290 CAMPILE]

PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR :

Monsieur Hervé CORTEGGIANI, commissaire enquêteur, Retraité - ancien écodéveloppeur du PNRC, recevra le public en mairie de Campile selon les modalités suivantes :

* Mardi 25 Novembre 2025, de 09h00 à 12h00 ;

* Mardi 09 Décembre 2025, de 14h00 à 17h00.

Monsieur Olivier RIFFARD, Chef de la division aménagement du territoire à l'Office du développement agricole et rural de Corse, a été désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Lors de ces permanences, le public pourra formuler ses observations au commissaire-enquêteur par téléphone [04 95 38 21 21].

Les observations relatives aux enquêtes pourront également lui être adressées par écrit, en mairie de Campile.

Pendant toute la durée de ces enquêtes, les dossiers seront également consultables sur le site internet des services de l'état en Haute-Corse [[\].](https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-Declaration-d-utilite-publique/)

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique à la direction départementale des territoires [ddt-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr], au plus tard le mardi 09 décembre 2025, date de clôture des enquêtes.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de Campile, ainsi qu'à la direction départementale des territoires [service juridique et coordination], dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la Mairie de Campile.

Le Préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, les décisions faisant l'objet des présentes enquêtes conjointes.

DERNIERES MINUTES

DELTA EMBRAYAGE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 29.748 euros

Siège social : Route de l'Abatescu

20243 Prunelli-Di-Fiumorbo

484 848 791 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société pour cessation d'activité à compter du 31 décembre 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur André PIRATONI, demeurant Route de l'Abatescu - 20243 PRUNELLI-DI-FIUMORBO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à Route de l'Abatescu - 20243 PRUNELLI-DI-FIUMORBO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

TYRENEEN

Société Civile

Au capital de 1524 euros

Porté à 1554,48 euros

Siège social : Solenzara

20145 Sari-Solenzara

377 727 920 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 10 novembre 2025 a décidé d'augmenter le capital social de 30,48 euros par l'incorporation directe de réserves au capital.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à mille cinq cent vingt-quatre euros [1524 euros].

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à mille cinq cent cinquante-quatre euros [1554,48 euros].

Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale, parue dans «L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE» n°7104, le 17/10/2025 :

Concernant : SAS L'AMORE en cours de liquidation.

Il fallait lire :

« Aux termes d'une délibération en date du 31 juillet 2025. »

Et non :

« Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2024. »

comme écrit par erreur.

Le reste demeure inchangé.

N° 44

VAREON
Expert-Comptable à Ajaccio

**SOCIETE
D'INVESTISSEMENT
ET DE PARTICIPATION**
Société par Actions Simplifiée
En liquidation

Au capital de 1.264.931 euros
Siège social : Les Couchants, Villa 5
Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna

Siège de liquidation :
7, rue Maréchal Ornano, 20000 Ajaccio
799 040 092 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 30.09.2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30.09.2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Marie France SALICETI, demeurant 7, rue Maréchal Ornano, 20000 AJACCIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 7, rue Maréchal Ornano, 20000 AJACCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 45

**MACONNERIE
CONSTRUCTION CORSE**
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 500 euros
Siège social : Hameau de Curzo
20256 Corbara
849 160 619 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 31 octobre 2025, l'Associé Unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société et se prononce par conséquent pour la poursuite de l'activité.

Pour avis, La Gérance.

N° 46

CORSICA VACANZE
Société à Responsabilité
Limitée Unipersonnelle
Au capital de 7500 euros
Siège social : Moriani-Plage
C/o Merendella, 20230 San-Nicolao
893 590 976

Aux termes d'une décision en date du 27/10/2025, l'Associé Unique a décidé :
- de transférer le siège social du Moriani Plage, c/o Merendella, 20230 SAN NICOLAÔ au Lieu-dit les Brises de Mer, 20230 SANTA-LUCIA-DI-MORIANI à compter du 27/10/2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 47

VAREON
Expert-Comptable à Ajaccio

**SOCIETE
D'INVESTISSEMENT
ET DE PARTICIPATION**
Société par Actions Simplifiée
En liquidation

Au capital de 1.264.931 euros
Siège social : Les Couchants, Villa 5
Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna

Siège de liquidation :
7, rue Maréchal Ornano, 20000 Ajaccio
799 040 092 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30.09.2025 au 7, rue Maréchal Ornano - 20000 AJACCIO a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Marie France SALICETI demeurant 7, rue Maréchal Ornano - 20000 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis,
Le Liquidateur.

ANNONCES LÉGALES

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures pour une parution le samedi en kiosque.

Par E-mail : al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone : 04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40

Par courrier ou dans nos locaux : 114, Rue Claude Papi

Imm. Agostini - Z.I Erbjalo - 20600 BASTIA

Annances légales

TRANSMETTEZ VOS FICHIERS AU FORMAT WORD



votre contact : **Albert TAPIERO**
04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40
al-informateurcorse@orange.fr

N° 48

PASCALE BATTESTI
EXPERTISE COMPTABLE
SASU D'EXPERTISE COMPTABLE

Au capital de 1.000 euros
Rue Giudice de Cinarca
Le Campo Stellato
20137 Porto-Vecchio
953.923.927 RCS Ajaccio

Le 03/11/2025, l'associée unique a décidé de transférer le siège social à Lieu-dit TAVARO, rue Vincentelli d'Istria, 20137 PORTO-VECCHIO à compter rétroactivement du 01/11/2025 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence. Mention RCS Ajaccio.

N° 49

KREUZ

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros
Siège social : 3, Place de L'église
20220 Santa Reparata Di Balagna
840 220 594 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 31 Octobre 2025, l'Associé Unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, Le Président.

N° 50



Maître Marie-Carole

CASU-PADOVANI

Notaire

Résidence E Purette
Route d'Ajaccio, 20250 Corte
Téléphone : 04 95 46 21 33
Télécopie : 04 95 46 20 67

Courriel :

marie.casupadovani@notaires.fr

Suivant acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, Notaire à CORTE, le 28 octobre 2025 enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT DE HAUTE-CORSE le 30 Octobre 2025 dossier 2025 00019138 référence 2B04P31 2025 N 00645.

Madame Christiane Marcelle Henriette MERCIER, artisan fleuriste, demeurant à CORTE [Haute-Corse], 30, cours Paoli, née à NICE [Alpes-Maritimes] le 23 février 1955. De nationalité.

A CEDE A : La Société dénommée A FLEUR D'O, Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000,00 € ayant son siège social à CORTE [Haute-Corse], Lotissement les Chênes Verts, Purette, RN 200 identifiée sous le numéro SIREN 988597993 RCS BASTIA.

Un fonds artisanal de détail de fleurs, plantes, graines, engrâis, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé connu sous le nom de « A FLEUR D'O », situé et exploité à CORTE [20250], 3, Cours Paoli. Ensemble des éléments corporels et incorporels composant ledit fonds, à l'exclusion de toute marchandise.

Pour lequel le CEDANT est inscrit au Répertoire des Métiers sous le numéro SIREN 503 837 551.

Moyennant le prix de CENT CINQUANTE MILLE EUROS [150.000,00 €] s'appliquant aux éléments incorporels pour CENT TRENTÉ MILLE EUROS [130.000,00 €] et aux éléments corporels pour VINGT MILLE EUROS [20.000,00 €]

Jouissance : Le 28 octobre 2025.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, à CORTE, en l'étude de Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, où domicile a été élu.

Pour unique insertion,
Maître CASU-PADOVANI, Le Notaire.

N° 51

EARL L'INZECCA

Exploitation à Responsabilité Limitée

En liquidation au capital de 7500 euros

Siège social : Lugo Di Nazza

20240 Ghisonaccia

952 162 808 RCS Bastia

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1 Septembre 2025 :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;

- donné quitus au Liquidateur Alicia OT-TAVI, demeurant route de l'aérodrome, 20240 Ghisonaccia et déchargé ce dernier de son mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS de Bastia

Pour avis,

Ce record corse qui n'est pas celui qu'on croit

On l'entend ou le lit à longueur d'année, particulièrement sur les réseaux sociaux: la Corse «coûte cher» voire «trop cher» à la France et ce d'autant plus que «les Corses» auraient élevé au rang de discipline olympique l'art de vivre aux crochets de la Caisse d'allocations familiales (Caf). Il se dit même que l'île serait la championne de France pour ce qui est du taux d'allocataires. Mais il y a parfois un abîme entre ce qui se dit [puis est repris, amplifié et érigé en vérité suprême] et les faits. En décembre 2023, en Corse, 58 900 foyers allocataires regroupant 124 400 personnes percevaient au moins une prestation de la Caf. Soit 35% de la population régionale bénéficiant d'au moins une aide de la Caf. Houlà, mais que ça fait beaucoup, ça! Qu'est-ce qu'on vous disait! Certes... mais il s'avère que c'est aussi le taux de couverture le plus bas de France métropolitaine où la moyenne s'établit à 47%. Et c'est dans les Hauts-de-France, deuxième région la plus exposée à la pauvreté après la Corse, que se situe le plus fort taux de couverture Caf de France métropolitaine: 52% de la population de cette région, pour un montant de 8,1 milliards d'euros en 2023. En 2023, 371 millions d'euros ont été versés en Corse. Sans ce mécanisme, le taux de pauvreté dans l'île atteindrait 24,1% au lieu de 18,1%. Outre le non-recours aux aides auxquelles certains pourraient pourtant prétendre, observé partout en France, le faible taux de couverture en Corse tient aussi à une structure familiale spécifique à l'île.

9 % DES ALLOCATAIRES CUMULENT TROIS TYPES DE PRESTATIONS

Chaque foyer allocataire peut percevoir une ou plusieurs prestations, qui bénéficient à l'ensemble des personnes vivant dans le foyer. Il en existe trois grands types: prestations familiales, prestations solidarité, prestations logement. Les prestations familiales, qui visent en particulier à soutenir les familles avec enfants, sont les plus fréquentes. En Corse, comme dans l'Hexagone, elles concernaient les deux tiers des bénéficiaires, soit 84 600 personnes en décembre 2023. Venaient ensuite les prestations d'insertion et de solidarité, perçues par 45% des bénéficiaires, qui comme le RSA, la prime d'activité ou l'allocation aux adultes handicapés (AAH), permettent d'accompagner les personnes en difficulté, sans emploi ou avec de faibles ressources. Enfin, les aides au logement, destinées à réduire

Biberonnés à outrance aux prestations de la Caf, les Corses?
C'est ce qui se dit, souvent.
En réalité,
et ce n'est pas nouveau, la Corse détient un record national
en ce qui concerne
le taux de bénéficiaires.
Mais pas celui qu'on croit,
comme le démontre,
une nouvelle fois,
une récente étude de l'Insee.

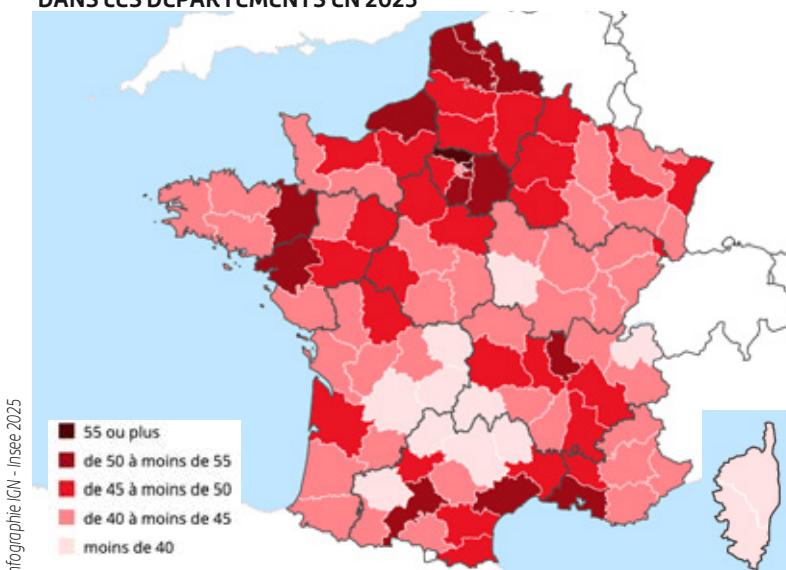
le coût du logement pour les ménages aux revenus modestes, concernaient un tiers des bénéficiaires. Ces prestations peuvent se cumuler, ainsi 9% des personnes couvertes en Corse l'étaient par les trois catégories [contre 12 % dans les Hauts de France], la part de ceux qui cumulaient deux variait entre 4% [prestations familiales et logement] à 11% [solidarité et logement]. En revanche 30% des foyers percevaient seulement une prestation solidarité, 23% uniquement une prestation familiale et 17% ne bénéficiaient que d'une prestation logement.

PRIME D'ACTIVITÉ : UN TIERS DES FOYERS ALLOCATAIRES CONCERNÉS

Parmi les prestations d'insertion et de solidarité, la prime d'activité est perçue par des travailleurs à faibles revenus.

En Corse, 20 200 foyers en bénéficiaient fin 2023, soit 34% des allocataires et, en tenant compte des conjoints, enfants et autres personnes à charge, 35 600 personnes concernées. Le revenu de solidarité active (RSA) a quant à lui été versé à 5 700 allocataires. Ainsi, 2,8% de la population des 15 à 64 ans en a bénéficié, contre 3,9% dans l'Hexagone, pour un montant annuel de 6 052 euros en moyenne, représentant un revenu de moins de 510 euros par mois, contre 6 392 perçus en moyenne nationale. Parmi les bénéficiaires corse du RSA, 68% étaient des personnes vivant seules. L'allocation adulte handicapé (AAH) est conditionnée par le taux d'incapacité permanente et le montant des revenus de la personne et de son conjoint. Ses bénéficiaires ne représentent donc qu'une partie de la population ayant un handicap. Elle est perçue par 9 300 foyers, pour un total de 13 500 personnes couvertes. Le taux d'allocataires à cette prestation est plus important en Corse que dans l'Hexagone (4,4% contre 3,3% des foyers) avec un montant moyen annuel cette fois légèrement plus élevé que dans le reste de la France métropolitaine: 6 392 euros contre 9 513 euros. Les bénéficiaires de l'AAH sont nombreux entre 50 et 60 ans, tranche d'âge surreprésentée parmi la population insulaire. Au total, 23 800 foyers bénéficiaient d'une prestation logement, soit 42 700 personnes couvertes, avec 31% des allocataires vivant dans des logements sociaux, une part inférieure au niveau national (41%). La principale allocation logement, l'aide personnalisée au logement (APL), a été versée à 28% des allocataires, avec un montant annuel moyen de 2 474 euros contre 2 546 euros dans l'Hexagone. Sur le plan des prestations familiales, les allocations familiales

TAUX DE COUVERTURE PAR LES PRESTATIONS CAF DANS LES DÉPARTEMENTS EN 2023



*35 % de la population régionale bénéficiant d'au moins une aide de la Caf.
Le taux de couverture le plus bas de France métropolitaine où la moyenne s'établit à 47 %*

sont les plus fréquemment perçues : 15 900 foyers en bénéficiaient, soit 27 % des allocataires et 64 000 personnes couvertes.

FORTE REPRÉSENTATION DES PERSONNES SEULES ET DES FAMILLES MONOPARENTALES

En Corse, la moitié des foyers allocataires est composée d'une personne vivant seule, une proportion supérieure de 4 points à celle de l'Hexagone. Ce phénomène est particulièrement marqué chez les moins de 30 ans où quatre allocataires sur cinq vivent seuls. Il s'agit le plus souvent d'étudiants ou de jeunes actifs qui quittent le foyer familial. Les couples avec enfants représentent 27 % des foyers bénéficiaires, soit 6 points de moins que dans l'Hexagone. Cet écart s'explique par un taux de natalité particulièrement faible en Corse. Ayant des niveaux de vie généralement plus faibles, les familles monoparentales sont plus souvent accompagnées et sensibilisées pour réaliser les démarches nécessaires afin de bénéficier des aides de la Caf. Elles constituent 17 % des foyers allocataires. Ainsi, 46 600 enfants vivent au sein d'un foyer allocataire, dont un tiers au sein d'une famille monoparentale. Enfin, 5 % des foyers bénéficiaires sont des couples sans enfant, majoritairement âgés de plus de 50 ans. Ils perçoivent surtout des prestations logement et/ou l'AAH.

DISPARITÉS DE SITUATIONS

En France, les allocations versées par la Caf se destinent essentiellement aux personnes de moins de 65 ans. Passé 65 ans, les seniors bénéficient de prestations spécifiques comme l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) financée par la Collectivité de Corse. En Corse, parmi les moins de 65 ans, certains territoires affichent un moindre taux de couverture aux prestations de la Caf, et ce malgré un taux de pauvreté plus élevé qu'en moyenne régionale. La plupart des prestations étant soumises à des conditions de ressources, un territoire pauvre tendrait pourtant à bénéficier d'un taux de couverture plus élevé. Cependant, d'autres facteurs jouent un rôle, comme la structure par âge de la population ou le nombre d'enfants par famille. La communauté de communes de l'Oriente illustre particulièrement cette situation. Avec le taux de pauvreté des moins de 65 ans le plus élevé de l'île (26,8 %), elle présentait un des taux de couverture pour ces âges les plus faibles (26 %). Pour cause, sa population se compose de moins de familles nombreuses qu'en moyenne régionale. En revanche, la commu-

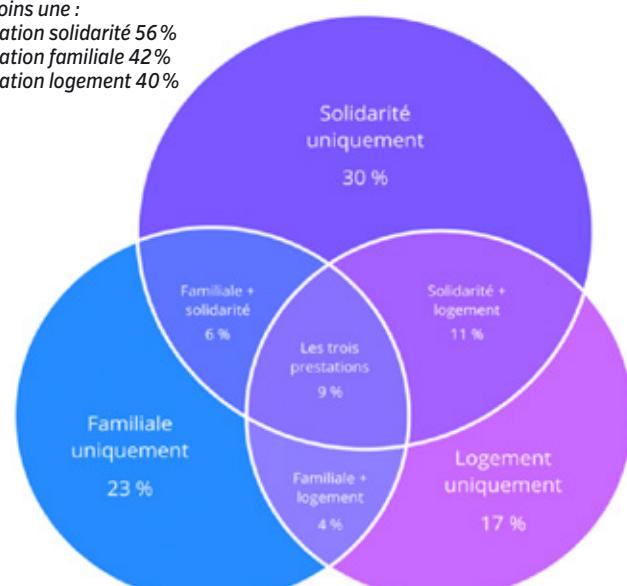
nauté de communes Sud Corse se distinguait par un taux de couverture supérieur à la moyenne régionale, en adéquation avec un taux de pauvreté également au-dessus de la moyenne (19,7 %) et un habitant sur deux de Sud Corse percevait au moins une prestation, contre seulement un sur quatre dans la CC Spelunca Liamone. Une différence s'explique encore par la proportion de familles nombreuses : 5,9 % des familles comptaient trois enfants ou plus dans le Sud Corse, contre 2,3 % dans le Spelunca Liamone, caractérisé par une population vieillissante, ce qui limite le recours aux prestations familiales. Dans le Centre Corse, le taux de couverture atteignait 48 %, la présence de nombreux étudiants, bénéficiaires d'allocations logement, contribuant à ce niveau élevé. Sans eux, le taux aurait été de 39 %. Les deux principales intercommunalités de l'île, les communautés d'agglomération du Pays Ajaccien et de Bastia, présentaient quant à elles des taux de couverture proches, avec respectivement 33 % et 35 %. ■ AN

Sources : Insee analyses Corse N°61 / Insee Flash Hauts-de-France N° 169

RÉPARTITION DES FOYERS ALLOCATAIRES SELON LE TYPE DE PRESTATION CAF EN CORSE EN 2023

Au moins une :

- Prestation solidarité 56 %
- Prestation familiale 42 %
- Prestation logement 40 %



Sources : Cnaf 2023, traitements Cnaf Insee; Insee, Recensement de la population 2022.



La chronique de Jean Chiorboli

(linguacorsica@gmail.com)

Langue corse et noms de lieux, la loi du moindre effort

On invoque à ce sujet le principe général de l'économie linguistique [ou «loi du moindre effort»] à l'œuvre dans toutes les langues. Nous continuerons ici d'illustrer brièvement quelques phénomènes généraux et mécanismes qui concourent au changement linguistique, qui est la caractéristique principale de toutes les langues naturelles vivantes. Ce chapitre fait aussi fonction de glossaire succinct des termes techniques de la linguistique, principalement ceux qui sont utiles pour l'analyse des toponymes. Il ne remplace évidemment pas les dictionnaires de linguistique disponibles [y compris en ligne] et auxquels nous renvoyons pour des explications plus détaillées; voir par exemple le portail du CNRS [cnrtl.fr]; ou la liste des modifications phonétiques de wikipedia qui rendra service notamment aux non-spécialistes. La plupart des phénomènes évoqués sont courants dans la plupart des langues romanes; illustrés ici par des exemples corses que nous espérons plus éclairants qu'une définition exhaustive et savante.

MÉTAPLASMES. On nomme métaplasme toute modification phonétique qui altère l'intégrité d'un mot par suppression, addition ou déplacement de sons. On emploie aussi le terme «accidents généraux». La métathèse est une transposition dans un mot, par exemple latin FEBRE > corse *freba* (*frebbu*) «fièvre». Les diverses modifications n'apparaissent pas forcément dans toutes les variétés, et on peut donc observer des différences entre les variétés corses. Par exemple on a dans la forme du Sud *frivaghju* une métathèse [voir plus loin] qui n'est pas présente au Nord: FEBRARIU > *ferraghju*/*frivaghju* «février».

SUPPRESSION ET ADDITION. L'aphérèse est une suppression au début du mot (ILLU > *lu* [> u] «le», pronom et

*Les différentes transformations
qui concernent la langue et donc
la toponymie («dégradation»
des consonnes ou des voyelles
et autres phénomènes évolutifs)
relèvent en quelque sorte
de facteurs physiologiques,
articulatoires, et
contribuent aussi à définir
la personnalité du corse.*

article]; la syncope est une suppression à l'intérieur du mot [BASILICU > *basilgu* «basilic»]; l'apocope est une suppression à la fin du mot [MINARE > *minà* «frapper»]. La prosthèse est une insertion au début du mot [ACERBU > *macerbu* «vert», contraire de mûr]; l'epenthèse est une insertion à l'intérieur du mot [MEU > *meiu* «mien»]; l'épithète [ou paragoge] est une insertion à la fin du mot [TURDU > *tordulu* «grive»]. On observe également d'autres phénomènes fréquents comme l'assimilation [«action par laquelle deux phonèmes, du fait qu'ils sont contigus à brève distance, tendent à devenir identiques ou à acquérir des caractères communs»] (J. Marouzeau 1969).

Les mécanismes à l'œuvre dans les phénomènes schématiquement présentés ici sont en réalité beaucoup plus nombreux et complexes. Par exemple dans *macerbu*, l'initiale est probablement analogique de *maturu* «mûr». D'autre part si *tordulu* formellement comporte une syllabe de plus par rapport à l'étymon latin (cf. par exemple italien *tordo*), on peut y voir également l'adjonction [fréquente en corse] du suffixe *-ulu* qui a des connotations sémantiques diverses. La différence est évidente par rapport à des formes qui ont évolué de manière analogue dans toute la Romania. Par exemple dans les formes issues de VETUS «vieux», VETULUS «petit vieux» [le diminutif a perdu ensuite son sens originel] la syncope a été générale dans l'ensemble des langues romanes [et l'ancien diminutif n'est plus reconnaissable]. Pour le corse le schéma serait de ce type: VETULU > *vetlu > *veclu* > *vechju*. On pourrait aussi partir de la forme VECLU attestée en latin parlé, grâce au puriste de service, le grammairien latin Probus: «dites VETULUS et non VECLU». Nous n'entrerons pas ici dans le détail des autres phénomènes plus ou moins fréquents qui ont induit en erreur les transcripteurs. En l'absence de dictionnaire étymo-



*En l'absence de dictionnaire étymologique corse,
la consultation d'un dictionnaire roman (italien, sarde, français) suffirait dans bien des cas
à écarter le risque de propagation d'étymologies fantaisistes.*

logique corse, la consultation d'un dictionnaire roman [italien, sarde, français] suffirait dans bien des cas à écarter le risque de propagation d'étymologies fantaisistes. Nous pensons bien entendu aux ouvrages à prétention scientifique: il n'est pas question d'interdire l'imagination et le rêve. Les aspects psychologiques et sociaux sont aussi des facteurs importants d'évolution, et la notion d'*«étymologie populaire»* n'a pas forcément une connotation péjorative.

LA FÉRULE (FERULA/FERLA). La syncope de la voyelle intonique (située entre voyelle tonique et voyelle finale) est fréquente. Le latin FERULA «férule» a donné le corse *ferla*. La référence à cette plante est d'ordinaire motivée par son abondance; les toponymes sont donc employés le plus souvent au pluriel et/ou avec un suffixe [*ferlaghja*, *ferlaghju*, *ferletu*, *ferleta*, *ferlacce*]: Cima Ferletta [Aiti 2B]; Ferla [Venaco 2B]; Ferleggia [Monte 2B]; Ferlajo [Canavaggia 2B]; Ferlaje [Pruno 2B]; Ferleto [Vivario 2B]; Funtana Di a Ferletta [Santo-Pietro-Di-Tenda 2B]. Comme c'est aussi souvent le cas [merula/merla], la forme non syncopée est encore observable: Col de Ferula [Levie 2A]; Ruisseau de Firuletu [Moca 2A]. Le maintien de la voyelle intonique devrait donner normalement en corse *feruletu* ou *firuletu* et non pas *Feroletu*, le -o- résultant d'une restitution hypercorrecte ou calquée sur l'italien [où *ferola* est une variante du nom de la plante à côté de *ferula*]. Concernant la forme Ferrulajolu la motivation a sans doute échappé au transcriveur [on peut penser à une interférence avec *ferru* «fer»]; le double <r> se retrouve dans le nom de famille Firroloni, qui est aussi attesté avec un seul <r> [Firoloni]. Dans certaines régions comme la Balagne on connaît les formes *frella* [pour la tige, *finochja* pour la plante] ou *friulata* «coup de férule» [=ferulata ou ferlata]. Dans la même région on a *friuletu* pour *firuletu* «lieu où poussent [en abondance] les férules». Cette forme, absente ou rare dans la littérature, est attestée grâce à l'IGN: Bocca Di Friuletu [Montegrosso 2B]. On notera que *friuletu* est la métathèse de *firuletu*. Quant à *frella* on a dû avoir: FERULA>*ferla* [syncope]>**frela* [métathèse]>*frella*. La gémination de /l/ postonique [*frella*] est attestée par exemple dans *parolla/parulla/parola*, ou même *arillogiu/[a]rilogiu* «montre» en position prétonique,

et fréquente dans les mots savants, récents ou empruntés: *rilleva* «relève».

LE CHÈNE ET LE SABLE (LECCIA, RENA). L'aphérèse est illustrée par *leccia*, *lecciu* «chêne» [ILICEU] ou *rena* «sable» [ARENA]: Leccia [Ventiseri 2B]; Lecci Secchi [Ortiporio 2B]; Campu Di Liccia [Bonifacio 2A]. La forme *liccia* est régulière dans les régions du Sud qui conservent /i/ bref latin. Alors que le type *lecciu*, *leccia*, *liccia* implique la dérivation à partir d'un adjectif: [QUERCUS ou ARBOR] ILICEA. On pourrait avoir toujours dans le Sud une forme non syncopée directement lié au nom ILICE [cf. italien *elce*, dérivée aussi du nom mais syncopée]: Acqua d'Ilici [Sotta 2A]. Ici la graphie IGN serait conforme au système corse [Acqua d'Ilici]. Toutefois on notera que si les formes *ilici*, *iliciu* «chêne» sont vivantes en calabrais, elles ne sont pas attestées en corse [à notre connaissance] en dehors de la toponymie [des noms de lieu Elici/Ilici sont aussi attestés en Toscane]. D'où sans doute la proposition de graphie liée [Acquadilici; JB.Marcellesi 1988] qui est la solution la moins périlleuse, notamment lorsque la composition du mot n'est pas transparente ou conduit à isoler des mots difficilement identifiables [ici **ilici*] ou inexistant [par mauvais découpage, cf. le type déjà Aghia d'Onica pour Aghjadonica ou Aghja Donica]. Les exemples d'aphérèse sont nombreux en Corse [et ailleurs], la toponymie permettant souvent d'attester les deux formes [ARENA «sable» *arena/rena*] alors que seule la forme abrégée est vivante: a Rena [Ciamannacce 2A]; Arena [Antisanti 2B]; Arena [Quasquara 2A]; Arena [Rosazia 2A]; Arinella [Grosseto-Prugna 2A]; Bocca d'a Rena [Quenza 2A]; Bocca d'Arena [Alata 2A]; Bocca Di a Rinella [Tolla 2A]; Crête de Rinosu [Casamaccioli 2B]; Fontaine Rinosella [Santa-Reparata-Di-Moriani 2B]; Funtana Di Rena [Piedigriggio 2B]; Punta Rinella [Coti-Chiavari 2A]; Rena [Eccica-Suarella 2A]. Les variations L'Arena, Arena, A Rena, Rena montrent bien la diversité de formes qui peut résulter de l'analyse [initialement!] erronée: *arena* a pu être interprété comme une séquence article + nom [a rena] alors qu'aujourd'hui *rena* est la forme normale pour «sable» [l'italien *sabbia* étant inconnu du corse]. ■

EXPOSITION



À la (re)découverte des quartiers Sud

Philippe Neveux se définit comme un «photographe très amateur mais passionné». Résident à proximité de l'hôpital de Bastia, il passe tout naturellement beaucoup de temps à Lupinu ou Montesoru, que ce soit pour y faire ses achats dans les commerces, récupérer son petit-fils à l'école ou emprunter des ouvrages à la médiathèque. Il ne fait pas que traverser ces quartiers. Il les regarde, d'un œil affectueux. «Pour beaucoup, les quartiers sud sont méconnus, source de questionnement, voire d'inquiétude, déplore-t-il. Pour moi qui y vis, c'est bien différent. Ici, il y a de la vie, des commerces, des écoles, du service public, de la culture. Ici, ce sont les habitants qui font vivre, avec une certaine harmonie, ces quartiers». Alors, certes, reconnaît-il, il y a des immeubles, beaucoup d'immeubles, du béton, beaucoup de béton, mais pour qui sait observer, être un peu curieux, on peut aussi y découvrir de belles architectures traditionnelles qui cohabitent avec des réalisations modernes parfois audacieuses, et puis aussi des passages et des petits escaliers sous un beau couvert végétal, des lieux de vie et de rencontres bien vivants. «Au travers de mes photographies, ce sont ces divers aspects de mon quartier que je souhaite partager.» Entrée libre.

Jusqu'au 23 décembre 2025 (du lundi au vendredi, 8 h-12 h & 13 h 30-17 h). Maison des quartiers Sud, Bastia. **i** 04 95 55 09 11



THÉÂTRE

C'est pas facile d'être heureux quand on va mal

Nora est libraire et passe un temps certain à pester contre tout et n'importe quoi. Son mari Jonathan, psychanalyste, est obsédé par l'histoire de sa famille et de la Shoah et ses dehors flegmatiques cachent plus ou moins bien un fond dépressif. Ils sont ensemble depuis longtemps et c'est nul. Maxime, employé de musée et romantique contrarié, cherche vainement l'homme de sa vie d'orgie en partouze. Et c'est nul aussi. Quant à Timothée, éternel doctorant, voilà dix ans qu'il bosse sur sa thèse de linguistique tout en écrivant des discours pour un député et en collectionnant les conquêtes éphémères via une appli de rencontres. Il se dit heureux, mais au fond, sa vie est nulle. Et puis il y a Jeanne, qui a un cancer du sein et subit les à-côtés pénibles d'une chimio; on peut dire qu'elle a une vie bien nulle. Par contre elle, elle le sait et y fait face. L'auteur dramatique Rudy Milstein croque avec un humour grinçant travers et névroses citadins en quête du bonheur, englués dans une société où rien n'a jamais été aussi facile en termes de communication, de mise en relation ou en réseau, mais où pourtant beaucoup sont terriblement seuls et mal dans leur peau. Cette comédie de mœurs douce-amère a reçu deux Molières: meilleure comédie et meilleur auteur.

Le 14 novembre 2025, 20 h. Théâtre L'Empire, Ajaccio. **i** 04 95 50 40 80 & www.empire.corsica

Le 15 novembre 2025, 21 h. Théâtre de Propriano. **i** 04 95 76 70 00 & theatredepropriano.com

THÉÂTRE TOUT PUBLIC

La ferme des animaux

À la ferme, les animaux ont enfin pris le pouvoir. Désormais, tous sont égaux. Mais rapidement, des désaccords apparaissent, puis vient la répression. De l'utopie à la dictature, comment un processus de domination se met-il en place ? Un narrateur, une narratrice, une foule d'objets, des personnages qui s'affrontent et une histoire telle une mise en garde: une révolution menée par des gens ivres de pouvoir ne peut aboutir qu'à un changement de maître. Adapter à la scène ce célèbre ouvrage de Georges Orwell n'a rien d'étonnant. Ce qui l'est plus, c'est d'en faire un spectacle basé sur la manipulation d'objets, accessible aux enfants de moins de 10 ans. En 2017, avec sa première création, *Mon prof est un troll*, la Cie La Fleur du Boucan abordait déjà la question de la tyrannie racontant métaphoriquement la mise en place d'un régime totalitaire. En 2021, le choix d'adapter cette fable dystopique d'Orwell s'est imposé comme une évidence pour traiter du thème de l'humain face au pouvoir: «En transposant les questions politiques dans le monde animal, Orwell garantit l'universalité et l'intemporalité de son sujet. Comme dans les fables de La Fontaine, il utilise les animaux pour nous parler de nous». À partir de 9 ans.

Le 15 novembre 2025, 17 h. Salle Timo Pieri, Prunelli di Fium'Orbu.

i 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr



DANSE

Legenda

Inspiré des formes primitives du Carnaval qui célébrait la vie agraire et les saisons, *Legenda* réactualise des personnages issus de la culture populaire corse et de son folklore magique et propose une vision artistique sur la notion de

passage entre les mondes réel, spirituel. Au crépuscule, un groupe de quatre danseurs se forme et se transforme, ils incarnent tour à tour différents personnages sur une bande sonore conçue par Pasqua Pancrazi, avec la voix de la chanteuse Sabrina Sarraïs. Ils convoquent les mythes, les croyances et les rites : quels besoins fondamentaux traduisent-ils ? De quelles valeurs, normes, peurs mais aussi rêves et idéaux sont-ils le reflet ? En quoi portent-ils quelque chose d'universel ?

Le 20 novembre 2025, 20 h 30. Centre culturel Alb'Oru, Bastia.

i 04 95 47 47 00 & agenda.bastia.corsica

Le 27 novembre 2025, 18h30. Spazio Natale Luciani, Centre culturel universitaire, Corte.

i 04 95 45 00 78 & studia.universita.corsica

carnets de bord

par Béatrice HOUCHARD

Faites-vous plaisir !



L'époque est à ce point anxiogène et sombre que fleurit l'ardente obligation, pour ne pas dire l'injonction, de «se faire plaisir». L'expression est partout: dans les micros-trottoirs qui pourrissent les journaux télévisés, dans les journaux, les librairies, les jeux.

Le temps est-il beau et chaud pour l'automne, en Corse et ailleurs? «On est partis deux jours à la mer, on se fait plaisir.» La carte des restaurants est-elle de plus en plus chère? On y va quand même de temps en temps «pour se faire plaisir». On gagne trois euros [et parfois beaucoup plus] dans un jeu radio ou télé, que va-t-on en faire? À l'animateur qui pose la question, la réponse est souvent: «On va en profiter pour se faire plaisir». Dans plusieurs émissions de France télévisions, on peut même gagner 4 000 euros par mois pendant douze mois «sans rien faire, est-il précisé. En restant chez vous, pour vous faire plaisir», version XXI^e siècle de «s'enrichir en dormant».

Aux rayons «cuisine» et «développement personnel», où l'on achète des «trucs» plus ou moins fiables pour être heureux quoi qu'il arrive, les titres pullulent: il y a les 40 pâtisseries pour se faire plaisir sans culpabiliser, recette adaptable au café, au thé, aux tisanes, aux plants bios, au solfège ou aux pâtes italiennes.

On peut acheter *Se faire plaisir même sans gluten* et aussi, plus original, *Se faire plaisir avec des cartes de vœux à paillettes*, utile avant les vœux. Plus gravement, il y a *Se faire plaisir, apprendre à vivre par le psy de*

service. Une célèbre marque de voitures de course vante les bienfaits de son SUV, qu'on conduit «pour se faire plaisir». Une marque d'aspirateur jure qu'on peut conjuguer plaisir et ménage. On passe sur les accessoires et livres spécialisés en plaisir sexuel, le Kamasutra ayant fait beaucoup de petits.

Au gré d'une promenade dans la presse, on trouve la notion de «se faire plaisir» déclinée sur tous les tons, au point qu'on soupçonne le tic de langage pour faire des titres quand on n'a pas de meilleure idée. On apprend ainsi que, «malgré l'incertitude politique et économique, les Français veulent se faire plaisir à Noël». Ils ont bien raison. À Saint-Nazaire est née «la chocolaterie artisanale où tout le monde peut se faire plaisir». Dans les Côtes-d'Armor, une troupe de théâtre veut «se faire plaisir en offrant du bonheur». C'est bien. «Tant qu'à faire un film, autant se faire plaisir», confie l'acteur Benoît Delépine au quotidien *La Montagne*. Même quand ils perdent, des sportifs sont formels: «On s'est quand même fait plaisir».

MÊME AU PRINTEMPS DE BOURGES

Ouest-France nous apprend qu'on peut «profiter d'un après-midi original pour se faire plaisir à l'abbaye Saint-Pierre à Cazilhac». Même chose à la braderie de Poitiers. Sur un site de seconde main, on se fait plaisir en achetant des chaussures en solde. Enfin, le Printemps de Bourges annonce la couleur pour son édition 2026, qui sera la cinquantième: «L'idée, c'est de se faire plaisir».

Même dans le monde du travail, le plaisir est à la mode. Avant de quitter France 2 bien malgré elle, Anne-Sophie Lapix avait d'ailleurs donné ce conseil à Léa Salamé, qui lui succède: «Je lui conseille de se faire plaisir». On croyait bêtement qu'il s'agissait surtout de faire un journal télévisé de 20 heures sobre et rigoureux.

Enfin, surprise, le monde économique, si austère, s'y met: ainsi arrive-t-il aux Échos de donner «les bons plans de la semaine pour investir en se faisant plaisir». Gare tout de même aux déconvenues boursières. Quant à la vie politique, plombée par la dissolution de 2024 et l'absence de majorité qui a suivi, elle donne davantage l'image de la crise que celle du plaisir. Tant pis pour elle.

C'est peut-être vers la vertueuse justice qu'il convient finalement de se tourner, surtout quand elle se contredit: elle a autorisé Nicolas Sarkozy à sortir de prison. On n'a pas bien saisi pourquoi la nécessité de l'enfermer le 25 septembre n'existaient plus le 10 novembre. Mais cette libération aura au moins fait plaisir à l'intéressé, à ses proches et à ses supporters, qui ont inondé l'ancien président de la République de courrier et de cadeaux pendant vingt-et-un jours, alors qu'il se nourrissait de yaourts. En le condamnant à ce bref mais forcément rude séjour dans une cellule de la prison de la Santé, ne serait-ce pas à eux-mêmes que les juges du tribunal judiciaire de Paris auraient choisi de faire plaisir? ■



**agir
plus**

SOLUTION CHAUFFAGE BOIS

Bénéficiez d'une Prime
jusqu'à 1 200€

Calculez votre Prime économies d'énergie sur corse.edf.fr/agirplus/ et demandez vos devis à des entreprises Agir Plus labellisées RGE.



**SCANNEZ-MOI !
RETROUVEZ TOUTES NOS
SOLUTIONS AGIR PLUS.**

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.

EDF SA 22-30 avenue de Wagram 75382 Paris Cedex 08 - France Capital de 930 004 234 euros 552 081 377 RCS Paris - Crédits photos : GettyImages



Programme en faveur de la maîtrise de la Demande d'Énergie piloté par le Comité MDE de Corse et financé par l'Etat.

